

Economie circulaire et secteur de la construction

La démarche de la filière plâtre

23 juin 2015

Forts de leur expérience en la matière, *Les Industries du Plâtre* ont réuni les différentes parties-prenantes du monde de la construction, le 23 juin 2015, afin d'échanger sur le thème de l'économie circulaire.

Au cours de cette matinée, les défis de la construction durable et responsable ont été débattus par les intervenants et l'assistance autour de deux tables rondes.

Ouvrant la séance, **Denis Kleiber, Président des Industries du Plâtre**, a rappelé la genèse de l'engagement de la filière plâtre dans l'économie circulaire : une action lancée en faveur du recyclage sur la base d'une Charte volontaire dès 2008 ! Cette année-là, la filière avait recyclé 10 000 tonnes de déchets de plâtre. Malgré la crise sévère que connaît le secteur du BTP, elle en a recyclé 66 000 tonnes en 2014. Selon Denis Kleiber, ce succès s'explique par la prise en compte, dès le départ, des enjeux environnementaux et des contraintes économiques.



S'appuyant sur la création d'une filière de recyclage ex-nihilo dont un maillage national de collecteurs, Denis Kleiber a conclu en lançant un appel aux pouvoirs publics afin qu'ils laissent les industriels progresser sans augmenter leurs contraintes. En effet, les industriels du plâtre démontrent au quotidien leur foi en l'économie circulaire en gérant plus efficacement leurs ressources. Des taxes supplémentaires ou de nouvelles dispositions réglementaires telles que l'obligation d'un taux de matière recyclée auraient des effets économiques néfastes pour nos entreprises sans pour autant constituer un levier efficace.

L'Économie Circulaire : avantage économique ?

Participants :

- **Baptiste Legay**, Chef de Département, Politique de gestion des déchets, DGPR, MEDDE
- **Vincent Hannecart**, Directeur Marketing et Commercial, PLACOPLATRE, Vice-Président des Industries du Plâtre
- **Patrick Liébus**, Président de la CAPEB
- **François Przybylko**, Vice-Président du SR BTP
- **Christophe Fievez**, Directeur Marché Industrie, COFELY SERVICES, Groupe ENGIE



Ce qu'il faut retenir des échanges.

L'économie circulaire doit être une prise de conscience collective et conduire l'ensemble des intervenants d'une même filière à travailler main dans la main. Au-delà de la démarche environnementale, elle doit offrir un bénéfice économique à chacun des acteurs impliqués pour réussir dans la durée.

- **Pour les pouvoirs publics** : l'économie circulaire est une opportunité de création d'emplois et de savoir-faire locaux. Les pouvoirs publics apprécient l'implication des industriels du plâtre qui devraient cependant s'engager de façon plus formelle vis-à-vis de l'Etat avec des objectifs chiffrés. Le Ministère n'a pas la volonté de tout réguler et s'intéresse aux possibilités offertes par le principe des « Green deals » et des engagements volontaires. Il estime que les filières professionnelles doivent se montrer proactives et reste à leurs dispositions pour les aider à concrétiser leurs démarches.

La reprise des déchets du BTP doit être aussi organisée par les distributeurs (cf. Projet de Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte). Cette disposition améliorera la massification, élément important pour le recyclage.

Les pouvoirs publics ne sont pas enclins à alourdir la taxe sur l'enfouissement des déchets, craignant une multiplication des dépôts sauvages.

- **Pour les industriels** : le recyclage n'est qu'un aspect de l'économie circulaire. La filière agit également sur l'approvisionnement durable des ressources (minimiser le prélèvement, réaménager les carrières), l'écoconception (limiter les consommations d'énergie et d'eau, réduire les émissions de CO₂), les transports (démarche éco-logistique) et la mise en œuvre (optimisation des chutes de coupes et du tri sur chantier). **L'objectif est de faire mieux avec moins.** A cette fin, tous les maillons de la chaîne doivent progresser.

Imposer un taux de matière recyclée dans les produits ne fait cependant pas sens car le volume de recyclats disponible n'est pas suffisant pour alimenter la filière. Seule une taxe supplémentaire sur l'enfouissement des déchets favoriserait la voie du recyclage.

- **Pour les artisans** : l'exemplarité doit passer par l'amélioration des compétences, donc par la formation, notamment celle des jeunes. Les filières de la construction et de la déconstruction doivent y travailler et adopter un éco-comportement.
Par ailleurs, les professionnels s'interrogent sur la performance des produits contenant des matières recyclées car la question d'assurance pèse sur ceux qui mettent en œuvre. C'est une inquiétude à laquelle il faut répondre.
- **Pour les recycleurs** : **l'économie circulaire est indissociable d'un intérêt économique.** Des bénéfices sont nécessaires aux opérateurs de traitement des déchets afin qu'elle se développe. L'accès à des surfaces foncières pour densifier le maillage des installations est problématique : il est indispensable de lever ce frein. Le rôle des déchetteries publiques et des distributeurs est également à considérer.
- **Pour les distributeurs représentés dans la salle par Géraud Spire, Président de la FNBM** : il faut avoir une approche rationnelle des besoins en déchetteries professionnelles et tenir compte des contraintes, notamment administratives et de compétence, liées à ce type d'installations.
- **Pour les acteurs de l'énergie** : **les industriels manifestent un intérêt croissant pour la carte d'identité de leurs produits en termes de consommation énergétique et d'impacts environnementaux.**
Pour les sites de production de produits plâtre, il existe un enjeu sur la valorisation de la chaleur basse température issue de la cuisson du gypse et du séchage du plâtre. Celle-ci peut être utilisée dans un cercle vertueux : énergie à moindre coût pour des tiers utilisateurs (collectivités, industries, logements), revenu complémentaire pour l'industriel, développement d'activité pour l'opérateur.

L'Économie Circulaire, une priorité européenne : projet Life+ Gypsum to Gypsum (GtoG)

Participants :

- **Luigi Della Sala** - GtoG Project Manager
- **Thierry Pichon** - Head of Energy and European Environmental Affairs, SINIAT
- **Gwénaëlle Croizer** - Responsable Qualité Environnement, OCCAMAT
- **Jean-Yves Burgy** - Managing Director, RECOVERING



Ce qu'il faut retenir des échanges.

Grâce aux facteurs clés de succès identifiés, ce projet européen va permettre aux filières nationales de mieux se structurer et d'augmenter le gisement de déchets de plâtre exploitable, dans des conditions économiques viables.

- **Selon les responsables du projet GtoG**

Le projet européen GtoG est cofinancé par le programme Life+ de la Commission Européenne. Il rassemble 17 partenaires dont trois adhérents des Industries du Plâtre. Sur une période de 3 ans, sa mission est de développer des techniques de déconstruction facilitant le recyclage des déchets de plâtre. Il se déroule en 3 phases :

1. Analyse du contexte aboutissant à un rapport académique sur le monde du plâtre, incluant les pratiques de démolition et de recyclage.
2. Plusieurs projets pilotes sur la déconstruction, sur le traitement des déchets de plâtre et leur transformation en gypse recyclé ainsi que sur l'incorporation de gypse recyclé.
3. Elaboration de guides sur les sujets traités par les projets pilotes. Puis évaluation finale incluant une analyse économique du recyclage et d'éventuelles préconisations à la Commission Européenne pour favoriser le recyclage.

- **Pour les déconstructeurs**

Les diagnostics avant démolition, obligatoires depuis 2012, peinent à être mis en œuvre. Ils doivent encore progresser qualitativement, en tenant compte des filières et techniques disponibles localement. La recyclabilité de certains matériaux peut être compromise par leur association avec d'autres dans la composition de systèmes constructifs ; ces cas mériteraient donc d'être signalés dans les diagnostics.

Les techniques de déconstruction sont des savoir-faire qui s'apprennent. La démontabilité des bâtiments mériterait néanmoins d'être améliorée.

- **Selon le consultant**

Fixer un taux de réincorporation est une ineptie car la marge de progression est inconnue. Les ateliers de transformation et les sites de fabrication vont encore évoluer.

Il est essentiel de bien identifier le rôle de chacun tout au long de la chaîne de valeur, du maître d'ouvrage au fabricant de produit plâtre.

L'analyse de la valeur indiquerait que le recyclage est généralement bénéfique au déconstructeur et au maître d'ouvrage. Le recycleur doit trouver son modèle économique lui permettant d'optimiser ses revenus en fonction des coûts de traitement et de gestion des déchets. Pour l'industriel, c'est surtout l'intérêt stratégique à long terme d'un approvisionnement durable qui prime. Il peut éventuellement réaliser une économie lorsque le gypse recyclé est moins cher.

Un comparatif de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux), dans plusieurs pays européens, montre une corrélation entre son niveau et le taux de recyclage mais aucune avec les décharges sauvages.

La sortie du statut de déchet n'est pas un sésame car tout l'amont reste sous la réglementation déchets.

- **Pour les recycleurs**

C'est l'affaire du transformateur de mettre en œuvre un savoir-faire pour produire un recyclat satisfaisant aux exigences des industriels.

Conclusion



François-Michel Lambert

Vice-Président de la Commission Développement Durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, Président-fondateur de l'Institut de l'Economie Circulaire.

« L'économie circulaire doit nous permettre de sortir d'une culture du gaspillage », y compris intellectuel, par une intensification des ressources utilisées.

L'enjeu est de trouver une démarche gagnant / gagnant pour toutes les parties prenantes grâce à une meilleure collaboration. En France, il faut aller vers les « Green deals » pour faire émerger plus de valeur dans un modèle vertueux.

La Commission Européenne travaille elle aussi sur ce sujet avec un projet de Directive de développement structurel de l'Europe fondé sur l'économie circulaire.